

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° FIN 30**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES**■ **DIRECTION LOGISTIQUE****9253****6 - Mission Ressources et Europe**
63 - Logistique

Les crédits affectés au budget logistique tiennent compte des efforts budgétaires nécessaires. Les montants correspondent aux priorisations et aux besoins évalués.

PROGRAMME 521 - CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX

- Investissement :

L'année 2016 sera consacrée à la réalisation de plusieurs opérations lourdes :

- Chantier de restructuration du bâtiment rue E. BERTIN en vue de l'aménagement de la future Maison Du Département du territoire de Nancy et Couronne dont la livraison est prévue fin 2016 : 1 824 480 € pour l'achèvement des travaux et l'acquisition de mobiliers.

- Réalisation d'opérations d'aménagement, conformité ou grosses réparations sur divers sites relevant de la Direction de l'Aménagement (confortation et sécurisation d'abris à sel, restructuration des locaux de vie des centres d'exploitation d'Audun le Roman, Blâmont et Baccarat) : 560 000 €

- Poursuite des travaux d'aménagement de diverses Maisons Départementales des Solidarités (site VALPARC à Nancy, MDS Villerupt, Vézelize) et autres sites (MDD) pour une enveloppe de 350 000 € Cette enveloppe ne prévoit pas d'enveloppe prévisionnelle sur des projets de MDS à venir, dans le cadre de plan de déploiement de la démarche mise en œuvre depuis 2015.

- Travaux d'accessibilité suivant l'agenda d'accessibilité programmée tel qu'adopté en septembre 2015 par l'assemblée départementale, pour une enveloppe estimée à hauteur de 100 000 € pour 2016, et travaux de rénovation thermique de bâtiments, à hauteur de 180 000 €

Soit au total une demande d'inscription de crédits de paiement de 3 014 480 € pour 2016 au titre du programme budgétaire P521.

PROGRAMME 522 - ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES LOCAUX

- Investissement :

Pour ce qui concerne le programme annuel d'entretien maintenance de divers sites : il est proposé une enveloppe de 437 000 € en baisse par rapport à l'année précédente (soit -69 %, au regard de crédits 2015 ouverts à 1,4M€). Cette enveloppe de travaux est établie à partir des diverses demandes exprimées par les territoires et utilisateurs de certains sites (CAD, Laboratoire...). Les consultations et suivis des travaux sont gérés avec l'appui du service central par les Correspondants Territoriaux Logistique et Bâtiments.

- Fonctionnement :

Les crédits de fonctionnement inscrits sur le programme 522 concernent les dépenses de fluides, maintenance des installations techniques, dépenses de petites fournitures techniques, travaux urgents au niveau central et au niveau territorial (enveloppes territorialisées).

Une part prépondérante de ce budget se compose des crédits pour les dépenses de fluides, à savoir l'eau, la fourniture du gaz naturel, l'électricité, la fourniture de chaleur et le fioul domestique.

Le reste du budget d'exploitation est dévolu aux dépenses liées aux différents contrats de maintenance des installations techniques (ascenseurs, extincteurs...), des fournitures et petits matériels nécessaires à l'équipe d'entretien, des petits travaux de réfection et diverses dépenses de prestations de service.

§ Dépenses de fluides et d'énergie (eau, gaz, électricité, fioul, chauffage urbain) :

Je vous propose l'inscription d'une enveloppe de 1 280 000 € pour ces postes de dépenses, représentant une baisse sensible du budget par rapport au budget voté en 2015 (-173 000 €). Les économies générées par les mises en concurrence successives des principaux contrats de fourniture de gaz et d'électricité, les travaux de rénovations thermiques des bâtiments entrepris depuis plusieurs années ainsi que les conditions climatiques favorables, conduisent aujourd'hui à retenir cette hypothèse.

§ Acquisition de petites fournitures, matériels, locations diverses d'équipement :

L'équipe d'entretien technique intervient pour assurer divers travaux de réparations, petit entretien et aménagements divers dans le cadre de manifestations au sein du C.A.D. et des autres sites départementaux.

Il convient de prévoir un budget de 77 500 € pour permettre de répondre aux besoins de l'équipe d'entretien.

§ Contrats de maintenance des équipements techniques :

Pour assurer la gestion des différents contrats de maintenance des équipements techniques (extincteurs, ascenseurs, portes automatiques...), je vous propose l'inscription de 180 000 € pour 2016.

§ Travaux urgents :

L'entretien annuel des bâtiments départementaux nécessite l'inscription d'une enveloppe prévisionnelle de 134 000 € au titre des travaux urgents. Cette enveloppe permettra de couvrir l'ensemble des besoins en réparations et des petits travaux les plus urgents du site central et des sites non territorialisés.

§ Travaux programmés :

Je vous propose d'inscrire une enveloppe de 50 000 € en vue de couvrir les petits travaux programmés devant être financés en section de fonctionnement.

§ Entretien des espaces verts :

Je vous propose d'inscrire une enveloppe de 3 000 € afin de couvrir les dépenses liées à l'entretien d'espaces verts ou l'achat de végétaux.

Je vous rappelle que l'entretien régulier des espaces verts des sites départementaux (tonte, élagage, ramassage feuilles...) est réalisé sous la forme de prestations de qualification professionnelle et d'insertion sociale, pour un budget annuel de 75 000 € inscrit au programme 414 de la Direction de l'économie solidaire et de l'insertion.

§ Autres prestations de services :

Afin de financer les frais de reprographie, d'actes d'huissier et autres dépenses diverses de prestations de services liées aux travaux, je vous propose l'inscription d'un crédit de 39.500 €

§ Crédits territorialisés :

La gestion des travaux urgents et petites interventions d'entretien maintenance par les Correspondants Territoriaux Logistique et Bâtiments conduit à proposer une ventilation de crédits affectée à chaque territoire à hauteur de 27 000 €, 44 000 € pour le territoire Nancy et Couronne (ces crédits étant répartis entre "budget pour travaux réalisés par des entreprises" et "budget pour acquisition de petites fournitures techniques").

Une enveloppe globale de 179 000 € est ainsi réservée aux 6 territoires, en vue de leur permettre d'assurer l'entretien courant des sites relevant de leurs champs d'intervention. Cette enveloppe est en baisse de 7 % par rapport à l'année précédente, où 193 000 € étaient inscrits.

Il est par conséquent proposé l'inscription de 2 380 000 € au titre du programme 522, soit 437 000 € en section d'investissement et 1 943 000 € en section de fonctionnement. Pour mémoire, l'inscription totale de ce programme au titre de l'exercice 2015 était de 3 700 000 € répartie à hauteur de 1 400 000 € en section d'investissement et de 2 300 000 € en section de fonctionnement.

PROGRAMME 523 - GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET ASSURANCES

DEPENSES

- Investissement :

Il vous est proposé d'inscrire la somme de 120 700 € (estimation de France Domaine) au titre du projet d'acquisition d'un terrain sur la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour le site du Parc départemental à Tomblaine.

Par ailleurs, pour précision, une somme de 600 000 € avait été inscrite au BP 2015 pour financer les premières tranches de règlement du projet de vente en l'état futur d'achèvement portant sur le site de la future MDD à Ecrouves ; le dossier n'ayant au final pas progressé, la somme sera reportée sur le budget 2016 qui devrait voir la formalisation de l'acte de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) et le début des travaux.

- Fonctionnement :

§ Les frais de logement des services et autres locations

Afin d'assurer le règlement des loyers et charges des locaux pris à bail par notre collectivité, je vous propose d'inscrire la somme globale de 2 618 000 €

Outre l'indexation des loyers et les variations de coût des charges d'un exercice à l'autre, ce montant prend en compte la nouvelle prise à bail des locaux de Val Parc sur Nancy dans le cadre des créations des Maisons Départementales des Solidarités. La suppression des sites sociaux de Gross à Nancy, puis du Cèdre Bleu et de Maxéville courant 2016 a été intégrée dans l'estimation des crédits. De même, le département n'aura plus de redevance à régler pour le bâtiment Godron du CAD (acquisition sur le centre de gestion courant 2015), ni pour le site de l'ancien musée de l'aéronautique à Tomblaine car la convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2015.

§ Les frais de gestion

Les frais de gestion du patrimoine englobent :

- les impôts et taxes sur le foncier bâti et non bâti pour 120 000 €
 - les frais de géomètre pour 5 000 €
 - les frais d'honoraires et d'expertises incluant notamment les frais d'agences immobilières ainsi que les honoraires du conseil en assurances pour 18 000 €
- Ces frais atteignent un montant total de 144 600 €. Pour mémoire, le montant voté au BP 2015 était de 159 600 €

§ Les primes d'assurances

Les crédits proposés pour l'exercice 2016 ont été réajustés en fonction des variations d'inventaires assurés, qu'il s'agisse de la masse salariale, des bâtiments ou des véhicules.

Il vous est donc proposé de voter les enveloppes suivantes :

- contrat responsabilité civile et contrat protection juridique des agents et des élus pour 240 000 €
 - contrat flotte automobile et auto collaborateur pour 380 000 €
 - contrat dommages aux biens, contrat tous risques œuvres d'art pour 660 000 €
 - contrat accident du travail et décès pour 680 000 €
 - participation assurance auprès de la région Lorraine pour les cités scolaires pour 40 000 €
- Soit un montant total proposé de 2 000 000 €

RECETTES

§ Les remboursements en matière d'assurance

Ils concernent l'encaissement par le service Patrimoine Immobilier et Assurances des indemnités suite à sinistre. Par définition, ces recettes restent tout à fait aléatoires mais au regard des statistiques établies sur les exercices antérieurs il vous est proposé d'inscrire les sommes suivantes :

- dommages sur les véhicules pour 30 000 €
- dommages sur la voirie départementale pour 100 000 €
- accidents du travail pour 322 000 €
- dommages sur les bâtiments pour 200 000 €

S'ajoute une recette correspondant à la quote part de primes sur l'ensemble des contrats bénéficiant au service du Parc départemental : le montant de 120 000 € est estimé pour l'année 2016.

L'inscription de la somme globale de 772 000 € est proposée au vote. Pour mémoire, le montant voté au BP 2015 était de 620 050 €

§ Les revenus du patrimoine et les recettes de gestion

Par revenus du patrimoine, il faut entendre les produits relatifs aux différents biens immobiliers donnés à bail par le Département. Une petite catégorie correspond aux mises à disposition de terrains par voie de baux à ferme ; la recette globale escomptée s'élève à 1 500 €. Les locations sur les sites touristiques de Sion et Lunéville se montent à 2 000 € hors locations de salle directement perçues par les sites.

Une recette plus importante s'attache aux locations de bâtiments pour lesquelles la somme de 151 500 € est proposée (ex. site de Pixérécourt – laboratoires et bureaux-, mises à disposition de logements dans les DITAM).

Ainsi, le montant total des recettes de location à inscrire est de 155 000 €

En terme de recettes de gestion du patrimoine, il faut retenir les dégrèvements ou remboursements d'impôt ou de taxe qui seront susceptibles d'être obtenus en 2016 ; la somme de 5 000 € est proposée.

Le montant total des revenus du patrimoine proposé au vote est de 160 000 €. Pour mémoire, le montant voté au BP 2015 était de 138 500 €

Les sommes globales proposées au vote sur ce programme sont les suivantes :

- en dépenses de fonctionnement, 4 762 600 €
- en recettes de fonctionnement, 932 000 €
- en dépenses d'investissement, 120 700 €

PROGRAMME 524 - BIENS MOBILIERS ET FOURNITURES

- Investissement :

Le budget proposé en 2016 pour le matériel roulant sera de 126 000 € ce qui permettra l'acquisition d'un véhicule électrique pour le territoire de Briey et l'installation des bornes correspondantes, ainsi que, si besoin avéré, le remplacement de véhicules au central et sur les territoires de manière rationalisée.

Les crédits proposés pour le mobilier de bureau seront en baisse forte. La priorité sera donnée aux investissements spécifiques liés à des déménagements ou à la reconfiguration d'espaces de travail, comme par exemple le mobilier administratif de la Médiathèque départementale. Il est proposé d'inscrire 150 000 € de crédits en 2016 (soit une baisse de 115 000 € par rapport à 2015).

Les crédits proposés pour les acquisitions de matériels divers pour les territoires et les services centraux (notamment Dircom et PMI) seront également rationalisés. Il est proposé d'inscrire 10 000 € de crédits pour le matériel et outillage technique et 28 000 € de crédits pour les autres immobilisations.

Au titre du partenariat avec les territoires, ce sont 6 000 € qui seront alloués en 2016 en investissement.

- Fonctionnement :

Le budget présenté en 2016 est en diminution forte par rapport au budget 2015 et nécessite donc des rationalisations sur certaines missions ou actions développées au sein du service Equipement et Matériels.

Une attention forte sera portée à la réalisation de projets prioritaires tels que les aménagements et déménagements liés à l'organisation des MDS sur les territoires, l'équipement des nouveaux espaces administratifs de la Médiathèque départementale, l'habillement professionnel des agents en respect des paquetages établis dès 2015, et le nettoyage des vêtements professionnels haute visibilité.

De même, l'installation des Archives départementales dans ses nouveaux locaux du Centre des Mémoires est programmée budgétairement. Non engagé en 2015 compte tenu des travaux en cours, ce déménagement peut être programmé en 2016, sous réserve du calendrier effectif de réception des travaux.

En revanche, les adaptations suivantes sont notamment proposées :

L'enveloppe budgétaire consacrée au carburant des véhicules de service et de fonction est en forte diminution, mais répond à une optimisation de la flotte départementale. Il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 350 000 €

L'enveloppe budgétaire dédiée à l'entretien du matériel roulant sera limitée à 240 000 € pour le CAD et les territoires, soit une baisse de 110 000 € par rapport à 2015.

Les crédits inscrits pour les fournitures administratives sont en forte diminution, ce qui impacte l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée à chaque agent. Il est proposé d'inscrire 115 000 € de crédits en 2016 (soit une baisse de 45 000 € par rapport à 2015).

Les crédits inscrits au titre des locations mobilières sont également en baisse. Cela impactera le renouvellement du marché des véhicules en location longue durée, pour des crédits proposés à hauteur de 75 000 € (soit une baisse de 125 000 €).

Les frais de nettoyage des locaux seront limités à 36 000 € pour le Centre Administratif Départemental et les territoires (soit une baisse de 47 000 €). Il est à noter que le service Equipements et Matériels poursuivra aussi son action dans le cadre de la mobilisation des politiques publiques à l'insertion avec le marché d'entretien des locaux au CAD attribué à l'entreprise Chic Services et le remplacement des agents d'entretien de la collectivité, du CAD et des territoires. 212 000 € sont inscrits au programme 414 de la Direction de l'Economie Solidaire et de l'Insertion sur ce sujet.

Les crédits concernant les déménagements de biens seront en hausse pour 2016 et proposés à hauteur de 340 000 €. Les déménagements en interne seront favorisés au CAD de manière à garantir la faisabilité budgétaire du déménagement des MDS, MDD et du Centre des Mémoires (crédits non affectés en 2015 et reportés en 2016).

Le partenariat avec les territoires reste fort tout en se traduisant par une diminution globale de la délégation de crédits attribuée en 2016 à hauteur de 195 200 € (soit une baisse de 157 500 €). Le service Equipement et matériels poursuit l'animation de la ligne Métier et collabore étroitement avec les Délégués Ressources et les Correspondants Territoriaux Logistique et Bâtiments.

PROGRAMME 525 - DOCUMENTATION

- Fonctionnement :

Les dépenses inscrites à ce programme servent à régler les dépenses de documentation professionnelle de la collectivité. L'accès au centre de documentation est réservé aux seuls agents et élus de la collectivité.

§ Documentation générale et technique

Le montant prévu s'élève à 117 500 €. Il s'agit des abonnements aux revues professionnelles, indispensables pour l'information et la formation des agents de la collectivité. Ces abonnements constituent la part la plus importante de la dépense.

Une part minimale est consacrée à l'acquisition d'ouvrages traitant des thèmes professionnels.

Il faut souligner que les tarifs des abonnements aux revues professionnelles augmentent beaucoup plus que l'inflation. Cette augmentation a été d'environ + 4 % entre 2014 et 2015.

Une démarche de rationalisation des abonnements est engagée afin de minorer la dépense ; un travail de concertation a été mené à cette fin avec les services.

Il convient de noter que parfois des tarifs avantageux d'abonnements liés aux volumes d'exemplaires souscrits sont également remis en cause par les éditeurs, ce qui limite l'effet de la baisse escomptée.

En tout état de cause, la démarche conduisant à réduire l'impact financier des abonnements est menée sur 2016 afin de s'intégrer dans l'objectif de réduction maximale de la dépense concernée.

§ Concours divers

La somme proposée est de 21 000 €. Elle sert principalement à régler les frais d'adhésion à « Idéal Connaissance », organisme qui diffuse de la documentation, organise des échanges d'expériences et propose même gratuitement des formations aux collectivités abonnées à une « communauté ». Du fait de la nécessité de réduire la dépense, le nombre d'abonnements est passé de 18 à 14.

§ Autres impôts, taxes et versements assimilés

La somme proposée est de 28 500 €. Cette dépense a un caractère obligatoire. Elle sert à nous acquitter de la redevance au CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie). Celle-ci est passée de 10 253 € en 2013 à 26 149 € en 2014 et à 27 159 € en 2015.

Il vous est proposé d'inscrire une somme de 167 000 € au titre du programme 525 pour l'exercice 2016.

PROGRAMME 526 - IMPRIMERIE

Avec une enveloppe 2016 proposée à hauteur de 453 000 € en fonctionnement et 1 000 € en investissement, le service Imprimerie devra gérer en flux tendu toutes les commandes. Une très grande vigilance sur les volumes demandés par les donneurs d'ordre sera systématique.

Toutes les commandes seront observées et réduites et ce dans tous les domaines. Il n'y aura plus d'acquisition de nouveaux copieurs. En cas de besoin, il s'agira de mutualiser et réorganiser le parc machine au niveau des services demandeurs.

Les commandes inter-sites (papeterie) feront l'objet d'un contrôle plus serré. Les territoires devront eux aussi fonctionner en flux tendu et ne plus installer de stocks.

L'impression numérique couleur sera encadrée et n'excédera pas le seuil de 150 000 copies (A4) par trimestre, ne dépassant pas le forfait prévu au contrat soit 20 % de moins qu'en 2015. Le format A5 (1/2 A4) sera préconisé.

Le service Imprimerie travaillera étroitement notamment avec la Direction de la Communication, comme les autres directions, en suggérant les formats et les types d'impression les plus adaptés et les plus économiques possibles.

PROGRAMME 527 - AFFRANCHISSEMENT ET DIVERS FRAIS INTERNES

- Fonctionnement :

Les dépenses inscrites à ce programme permettent de subvenir à de nombreuses dépenses générales de fonctionnement comme les dépenses d'affranchissement, les dépenses de gardiennage du CAD (Centre Administratif Départemental) mais aussi à de nombreux frais annexes : location des machines à affranchir, étiquettes destinées aux affranchissements, droits de fréquence radio...

§ Gardiennage

Il est nécessaire de contenir les dépenses de gardiennage et des économies supplémentaires sont possibles en plaçant aux heures creuses, lorsque le gardien est absent, le site sous téléalarme. Ce mode de fonctionnement sera peut-être moins souple mais il permettra de dégager des économies. Un montant de 75 000 €a été inscrit pour l'exercice.

§ Affranchissement

Alors que le volume de courrier échangé dans notre collectivité reste stable et que les tarifs postaux augmentent d'année en année, le montant de nos dépenses d'affranchissement diminue régulièrement. Ce mouvement est le résultat d'une professionnalisation poussée de la fonction courrier et de la bonne volonté de très nombreux services pour arriver à maîtriser ce poste.

Pour aboutir à des économies supplémentaires, le contrat de livraison de courrier conclu avec une entreprise a été supprimé, le circuit courrier a été réorganisé et internalisé, et un travail d'optimisation accrue de l'organisation de l'affranchissement sera organisé. Ces mesures permettent de diminuer encore le montant alloué aux frais d'affranchissements du CAD qui passeront ainsi de 370 000 € à 315 000 €. Les frais d'affranchissement des territoires quant à eux, augmenteront légèrement pour permettre à ceux-ci de boucler leur budget courrier, la grande majorité d'entre eux n'y parvenant plus malgré de réels efforts de gestion. Il vous est proposé au total d'affecter une somme de 455 000 € aux dépenses d'affranchissement de la collectivité. Elle était de 491 992 € au BP 2015.

Il vous est proposé d'inscrire une somme de 567 000 € au programme 527 pour l'exercice 2016. Pour mémoire, les crédits votés au même programme pour l'exercice 2015 étaient de 650 000 € et ceux votés pour 2014 de 687 460 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Jeu**di 17 Mars 2016 est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de Mme BALON Sylvie, M. BLANCHOT Patrick, Mme PAILLARD Catherine et M. PENSALFINI Eric, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. ARIES Christian, Mmes MAYEUX Sophie, LASSUS Anne et MARCHAL-TARNUS Corinne.

DELIBERATION

RAPPORT N° 30 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 63 - LOGISTIQUE

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 30 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Logistique	10 581 000	9 642 600
Programme	P522 - 522 Entretien et maintenance des locaux	2 300 000	1 943 000
	P524 - 524 Biens mobiliers et fournitures	2 210 000	1 750 000
	P525 - 525 Documentation	170 000	167 000
	P527 - 527 Affranchissement et divers frais internes	650 000	567 000
	P526 - 526 Imprimerie	550 000	453 000
	P523 - 523 Gestion du patrimoine immobilier et assurances	4 701 000	4 762 600

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	10 236 000	9 323 100
615221	Entretien bâtiments publics	315 000	279 500
65	Autres charges de gestion courante	30 000	40 000
TOTAL		10 581 000,	9 642 600,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Logistique	4 980 000,	3 887 180
Programme	P521 - 521 Construction et aménagements de locaux	2 525 000	3 014 480
	P522 - 522 Entretien et maintenance des locaux	1 400 000	437 000
	P524 - 524 Biens mobiliers et fournitures	450 000	314 000
	P526 - 526 Imprimerie	5 000	1 000
	P523 - 523 Gestion du patrimoine immobilier et assurances	600 000	120 700

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	180 000	126 000
21	Immobilisations corporelles	4 800 000	3 761 180
TOTAL		4 980 000	3 887 180

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Logistique	759 550	933 000
Programme	P523 - 523 Gestion du patrimoine immobilier et assurances	758 550	932 000
	P524 - 524 Biens mobiliers et fournitures	1 000	1 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000	120 000
75	Autres produits de gestion courante	134 500	156 000
77	Produits exceptionnels	535 050	657 000
TOTAL		759 550	933 000

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
 DEPARTEMENTAL,



Mathieu KLEIN